

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Les événements des banlieues françaises ne semblent pas relever d'un plan et d'une volonté d'ensemble. Pas de chef déclaré, pas de représentant emblématique, pas de drapeaux, pas d'idéologie, pas de Cause, pas de revendications précises: ce soir, on va *caillasser*. On y va pour le *fun*, pour se venger d'un coup de matraque reçu le soir précédent ou pour se voir à la télévision. Peut-être que demain on ira, peut-être que non. On s'en prendra à n'importe qui, n'importe comment et sans motif particulier.

Les explications surabondent. Beaucoup évoquent le chômage et l'absence d'avenir professionnel des jeunes vivant dans ces banlieues. L'explication prend tout son poids quand on compare la dégradation de la situation<sup>1</sup> à l'omniprésence des termes de progrès et d'égalité dans les discours officiels. Les uns incriminent le racisme des Français blancs à l'égard des Noirs et des Arabes, les autres, à l'inverse, l'ouverture irresponsable des frontières à une immigration incontrôlée. Certains y voient les prolégomènes d'une prise de pouvoir islamique. Dans une *interview* donnée le 25 novembre au journal israélien *Haaretz* et qui a donné lieu à une plainte du MRAP<sup>2</sup>, Alain Finkelkraut dénonce la haine de l'Occident, de la France « judéo-chrétienne », de la république.

Toutes ces explications semblent avoir du vrai et il serait déraisonnable de rejeter absolument l'une ou l'autre. Mais il est tout aussi difficile de s'en

satisfaire pleinement, ne serait-ce que parce qu'elles mettent dans ces événements plus d'ordre et de logique qu'ils n'en contiennent réellement.

Les « jeunes » se regroupent par bandes dans le cadre de leur quartier, dont ils interdisent l'accès aux autres bandes. Dans une appréhension des choses où les notions de légitimité politique et de respect des lois n'ont pas de place, la police n'est qu'une bande parmi d'autres. Ils s'y opposent comme à tous les autres groupes armés, sans état d'âme particulier.

Le quartier leur fournit à la fois une identité basique et un territoire qu'ils considèrent comme le leur. Là est l'essentiel. Avant même toute théorisation politique ou toute affirmation patriotique consciente, l'appartenance collective et territoriale est constitutive de l'individu. Même si celui-ci ne s'en rend pas toujours compte, il en a un besoin vital. Elle est une condition de ce qu'on appelle l'enracinement. Nous utilisons le mot<sup>3</sup> à dessein, parce qu'il est reconnu par tout l'éventail politique. Se dire de quelque part, même s'il s'agit d'une zone insalubre, se savoir d'un groupe, même s'il s'agit d'une horde de hâbleurs et de casseurs, est une nécessité première pour l'être humain. En ce sens, il y a chez ces jeunes des banlieues bien plus de naturel, d'existence, d'humanité que chez les autistes libidineux qui peuplent les ouvrages de Michel Houellebecq.

## Une identité et un territoire

Durant des siècles, la France a combilé ce besoin d'appartenance chez les Français de toute origine sociale. Elle le fait de moins en moins. La modernité la transforme progressivement en une simple abstraction, *la république*, avec ses « valeurs républicaines », son « ordre républicain », sa « culture républicaine ». Ces notions ne sont en rien propres à la France. Un universalisme exsangue remplace peu à peu la réalité à la fois affective et raisonnable de la patrie et lui substitue un discours pass-partout, sans frontières ni centre, sans passé, sans résistance possible face aux forces de dissolution qui s'exercent de l'extérieur et de l'intérieur.

Cette perte affecte tous les Français, mais tout particulièrement ceux qui n'ont ni argent pour la camoufler, ni perspectives d'avenir pour espérer une renaissance. Ceux qui n'ont pas appris l'histoire de la France. Ceux qui ne connaissent de leur douce langue natale (ils sont nés en France!) qu'un baragouin dérivé, utilitaire et belliqueux.

Une jeune sociologue s'exprimant sur *France Culture* le 29 novembre dernier a émis l'hypothèse que la suppression du service militaire obligatoire avait été une catastrophe pour ce monde de jeunes Français vivant en marge de la France. C'est peut-être vrai. Elle les a privés de leur dernière relation de dépendance et de service réciproque avec la communauté nationale. Ils ne lui appartiennent plus du tout.

Le besoin vital d'identité et de territoire, qu'une France officielle affairiste, carriériste et internationalisée n'incarne plus, se reporte sur le groupe racial ou ethnique, sur l'islam (moins comme pratique religieuse que comme affirmation d'appartenance collective), sur le quartier, sur la bande, sur une culture musicale et picturale agressive. Et ce ne sont pas les gigantesques programmes de réhabilitation hâtivement planifiés ces dernières semaines, ni les milliers de pédagogues qui sont censés déferler ces prochains temps sur les « zones de non-droit » qui y changeront quelque chose.

La violence brute des banlieues est subie non seulement par ses victimes mais aussi par ses acteurs. Elle n'a pas de but. Elle n'est qu'un symptôme, non le seul certes mais le plus dérangeant, de la décomposition accélérée d'une grande nation.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> On en voit un terrifiant exemple dans le film « Les mauvais garçons » consacré à la déchéance inéluctable de la Commaderie, « cité » de l'agglomération de Creil, dans la ville de Nogent-sur-Oise, à son renfermement progressif sur elle-même, à sa fermentation criminelle sous l'œil atone d'autorités locales indifférentes.

<sup>2</sup> Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

<sup>3</sup> ... auquel Simone Weil a consacré en 1949 un livre à lire absolument.

## Revue de presse

Rattachement du Pays-d'Enhaut à Vevey conformément aux vœux de ses habitants? Il semble que le Conseil d'Etat aille dans ce sens. Le district conserverait aussi une part de l'administration. Mais ce qui nous paraît plus intéressant, c'est que le préfet adjoint nouvellement nommé se déplacera régulièrement à Château-d'Œx et y manifiètera en personne la présence de l'Etat. Faut-il y voir un signe encourageant et espérer qu'on pourra recourir régulièrement aux services du préfet dans les chefs-lieux des anciens districts? Nous avions suggéré cette solution (cf. *La Nation*, N° 1726 du 24.02.2004).

**Lèse-majesté**  
Cette année les votations cantonales d'une certaine importance – la dernière en date sur l'animalerie de Dorigny – ont été marquées par une défaite du Conseil d'Etat. Réfléchissant à ce phénomène politique, M. Michel Pont (24 heures du 29.11.2005 : « 2005, l'année noire du Conseil d'Etat, désavoué à sept reprises ») met en évidence...

Nous l'avons souvent constaté: beaucoup d'élus du peuple, suivis ou poussés par leurs états-majors, ont tendance dès qu'ils sont en place à se considérer comme élus de droit divin. Malheur à qui remet en cause leurs décisions. En fait, ces fervents démocrates détestent la démocratie directe. Le peuple n'est bon qu'à les élire, mais non à juger leur politique.

E. J.

## Complément

*Eglise et vie catholique à Lausanne du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, ouvrage dont notre dernière édition a fait la recension, est dû à la plume de Bernard Serétan. Nos excuses vont à l'auteur pour l'oubli de son nom.

### SOMMAIRE

#### Mariage de raison 2

Les Suisses ont pratiqué le plurilinguisme sans heurts... jusqu'à son officialisation par les Français en 1798.

#### Vaud, Pays encore soumis? 3

Les Vaudois n'ont pas toujours été timorés et consentuels. A quand le prochain réveil?

#### Un siècle de droit pénal vaudois 3

« Le condamné ne sait pas que le magistrat éprouve des angoisses égales aux siennes. »

[...] *la tendance du Château et de la majorité du Parlement à diaboliser les référendaires. Ce printemps, Philippe Leuba et Olivier Feller ont été accusés de vouloir affaiblir les institutions, alors qu'en lançant un référendum contre qu'exercer leur droit démocratique. Cette fois, ce sont Christian Van Singer et Isabelle Chevalley qui ont subi les foudres des détenteurs du pouvoir. L'agressivité vis-à-vis des référendaires, dans l'état-major d'Anne-Catherine Lyon et au sein de l'Université était très impressionnante. Comme si ces deux personnalités avaient commis un crime de lèse-majesté en s'opposant à l'establishment. [...]*

Nous l'avons souvent constaté: beaucoup d'élus du peuple, suivis ou poussés par leurs états-majors, ont tendance dès qu'ils sont en place à se considérer comme élus de droit divin. Malheur à qui remet en cause leurs décisions. En fait, ces fervents démocrates détestent la démocratie directe. Le peuple n'est bon qu'à les élire, mais non à juger leur politique.

E. J.

### Signe prémonitoire?

*Le Nouvelliste* par la plume de son correspondant du Chablais, M. Jérôme Christen, s'intéresse aux affaires vaudoises dans un article du 25.11.2005 intitulé: « Pays-d'Enhaut et Vevey: Fiancés par le Préfet »:

[...] *Le Conseil d'Etat a en effet décidé de profiter du départ à la retraite des préfets de Vevey et du Pays-d'Enhaut pour mettre au concours un poste unique de préfet adjoint pour les deux districts en attendant leur regroupement dans la perspective du redécoupage territorial soumis en juin prochain au Grand Conseil. Ce poste sera pourvu pour la date du 1<sup>er</sup> mai 2006. Le ou la titulaire sera basé(e) à Vevey et se déplacera régulièrement au Pays-d'Enhaut pour y exercer sa charge. Le secrétaire de préfecture du Pays-d'Enhaut poursuivra son travail à Château-d'Œx. Est-ce à dire que le Pays-d'Enhaut ne sera finalement pas rattaché au district d'Aigle – comme le prévoyait le Conseil d'Etat dans son avant-projet – mais à celui de Vevey? [...]*

Tel est le titre de l'ouvrage publié en 2001 aux Editions Zoé par M. Christophe Büchi, avec comme sous-titre *Romands et Alamaniques: une histoire suisse*. Né à Fribourg en 1952 de parents alémaniques et ancien étudiant aux Universités de Fribourg et Lausanne, l'auteur est correspondant en Suisse romande de la NZZ, dont les éditions ont publié en 2000 l'original en allemand (traduction: Ursula Gaillard).

Plus que les Valaisans, les Fribourgeois, champions du bilinguisme, peuvent se targuer d'être des passeurs entre les cultures. Leur histoire et leur géographie les prédestinent à jeter des ponts non seulement par-dessus la Saône, qui pour eux n'est pas une frontière, mais aussi par-dessus ces fossés que l'on dit pleins de röstis, papet et autres fondues moitié-moitié. Y a-t-il d'autres exemples en Europe ou dans le monde d'universités entièrement bilingues? D'autres villes suisses dont le chef-lieu, au gré de surprenants avatars, ait passé du français à l'allemand (et l'alamannique) puis de l'allemand au français? Où l'application du principe de la territorialité des langues ait fait l'objet jusqu'à ces jours d'aussi vifs débats et d'aussi subtiles solutions?

A cet égard, le livre de M. Büchi est un modèle d'objectivité. Il a fait œuvre d'historien, se gardant de toute polémique, pour décrire, dans le cours des siècles, les nombreuses fluctuations des relations entre Romands et Alamaniques, avec l'ambition de combler une lacune puisque, selon lui, aucun auteur n'avait jusqu'alors tenté de «faire la synthèse» de l'histoire du multilinguisme helvétique dès son origine – étant entendu que ce multilinguisme n'est que l'aspect le plus frappant de ce qu'on ose appeler, terme dangereux, le pluriethnisme.

L'origine du multilinguisme suisse peut se situer en 1403, date de la conquête de la Léventine (sans combat!) par les Urnais assistés de gens d'Obwald, première tête de pont d'où les Urnais étendirent leur domination sur les vals Maggia et Verzasca et sur Bellinzone. Chassés de l'actuel Tessin par le duc de Milan, les Urnais, suivis d'autres troupes confédérales, récidivèrent dans la deuxième partie du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup>, allant jusqu'à occuper Milan et une appréciable partie de la Lombardie, aventure qui se termina comme on le sait à Marignan. Mais par le traité de paix de 1516, les cantons primitifs purent conserver à titre de baillage l'essentiel de ce qui constitue aujourd'hui le Tessin. Ces colonisés, fidèles sujets, n'ont jamais au cours des siècles été brimés dans leur droit de parler leur dialecte italien, mais pour autant il n'est jamais venu à l'idée de personne que la Confédération était de ce fait devenue bilingue.

## LA NATION

Rédacteur responsable:

Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724, 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10h)

Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)

Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## Mariage de raison

On peut en dire autant du *Drang nach Osten* des Bernois: après leur première et mémorable invasion du Pays de Vaud en 1475, véritable tsunami, puis leur reflux plus ou moins imposé par le roi de France, ils ne conservèrent que des miettes de l'opération, Aigle et quelques localités du Chablais, ainsi que Grandson, Orbe et Morat en baillage commun avec l'allié fribourgeois. Dans ces petites poches, l'existence du français, plus précisément du franco-provençal, ne faisait pas problème mais ne faisait pas de Berne un canton bilingue!

La question se pose en revanche ouvertement avec l'entrée de Fribourg dans la Confédération en 1481. Déjà alors la ville est à cheval sur la frontière linguistique, les campagnes qui en dépendent étant partagées entre les deux zones. Dans le chef-lieu s'affrontaient, avant les guerres de Bourgogne, les partis pro-Habsbourg puis pro-Bernois d'une part, pro-Savoyard d'autre part. Ces derniers dominèrent durablement le Conseil, mais dès l'entrée dans la Confédération le parti germanophone l'emporta et alla jusqu'à imposer l'allemand comme seule langue officielle. A la cathédrale Saint-Nicolas, la messe fut désormais dite en allemand et en 1516 «les autorités licencierent le curé francophone, prétextant que les fidèles ne le comprenaient pas».

Citons encore ce passage de M. Büchi (page 68):

*On alla jusqu'à fermer les écoles publiques, l'enseignement fut désormais dispensé en allemand, sauf dans les dernières classes de l'école latine, où le latin était de rigueur. On fit pour tant une exception pour encourager l'apprentissage de l'allemand par les Romands: si les francophones parlaient allemand, ils échappaient aux punitions. Les familles dirigeantes de Fribourg donnaient l'exemple en germanisant leur nom. Les Tournier se transformèrent en Dreher, les Dupasquier en Von der Weid. Monsieur Cugnier devint Herr Weck. Les Bourque-net se firent appeler Burgknecht; par la suite, certains d'entre eux «re-franciseront» leur nom en Bourgknecht. Et plus tard, quand Fribourg deviendra francophile, les rejets illustres de ces familles s'adjoindront une particule nobiliaire. Herr Weck se réveillera Monsieur de Weck.*

Ce fut d'ailleurs l'époque où l'allemand, disons la langue alémanique, langue des vainqueurs, progressait au détriment du français, par exemple à Bienne (où la bourgeoisie était refusée aux francophones et retirée aux femmes bourgeoises qui en épousaient un), à Sierre et Sion où elle devint majoritaire, sans parler de son avancée au détriment du romanche à Coire notamment. En revanche, on sait que durant

Lorraine, la résurrection de l'Empire allemand les fascinait. Anecdote: en mars 1872, l'Université de Zurich organisa une fête d'adieu pour un professeur de médecine allemand nommé à Strasbourg (devenu allemand depuis l'année précédente). A l'issue d'une soirée, il est vrai bien arrosée, le grand Gottfried Keller aurait déclaré «à peu près» dans son discours: «Dites aux Allemands que lorsqu'ils auront une Constitution qui tolère la diversité, il sera temps pour nous autres Suisses de réintégrer l'empire et de nous rallier à l'empereur». Scandale bien entendu, attisé encore par le fait que peu avant la victoire allemande avait été fêtée à la Tonhalle.

Tout cela nous paraît un peu lointain et nous savons que l'apparition du nazisme, révoltant nos Confédérés autant que nous, a mis fin d'un seul coup à cette tendance centrifuge, redonnant du même coup à notre pays la cohésion nécessaire pour affronter les tempêtes. Il est frappant de constater que, malgré la naissance, il y a plus d'un demi-siècle, de la très démocratique République fédérale, il en est resté chez les Suisses-allemands une méfiance et une certaine allergie à l'égard du grand voisin. Qui oserait aujourd'hui se proclamer germanophile ou pangermaniste?

Dans sa conclusion, l'auteur voit surtout un danger, pour l'avenir de la Suisse, dans l'indifférence réciproque, liée à l'érosion fatale du français et de l'italien en Suisse allemande. Il déclare n'être pas opposé à l'enseignement plus poussé de l'anglais, pourvu que ce ne soit pas au détriment des langues «nationales».

Notre optique est différente; bien plus que dans l'indifférence réciproque, qui ne date pas d'hier et se trouve contredite par la multiplication des échanges à tous les niveaux, c'est dans l'affaiblissement du fédéralisme que se trouve le vrai danger pour notre avenir. C'est la centralisation rampante contre laquelle nous luttons avec nos modestes moyens, qui constitue la menace essentielle pour la survie de la Suisse.

L'auteur consacre, à la page 230, quelques lignes à la Ligue vaudoise et à son programme quelque peu provocateur annoncé par Marcel Regamey. Il écrit à ce sujet que «la Ligue vaudoise poussa le fédéralisme romand jusqu'à l'extrême!» Evidemment, la formule nous fait bondir! Jamais, au grand jamais, la Ligue vaudoise n'a défendu ni prôné un fédéralisme romand!

Il n'empêche: l'ouvrage de M. Büchi est remarquable. Près de cinq ans après sa parution en français, il n'est pas trop tard pour en recommander la lecture.

ALEXANDRE BONNARD

## Pour le bien du Canton. Vraiment?

nous serions surpris de voir à quel point nombre d'habitants de nos contrées ont toute les peines du monde à vous dévoiler dans quel district leur commune est incorporée. Il apparaît dès lors comme sensiblement suspect que les partis politiques s'intéressent d'aussi prêt à cette problématique.

Ne devrait-on pas en conclure que cette inévitable réorganisation territoriale n'est en fait dans leur esprit qu'une succession de petits calculs de politique politicienne ayant pour ambition de sauvegarder un siège ici, éventuelle-

ment en gagner un autre là? Les districts sont découpés comme par commune dans le secret espoir que le projet qui sera finalement adopté servira leurs ambitions au Grand Conseil.

Ce n'est pas en agissant de la sorte que l'on incite le citoyen à participer à la vie politique cantonale. Nous sommes en droit d'attendre des partis qui nous représentent, du moins les votants, qu'ils agissent pour le bien du Pays de Vaud et non pour le leur.

NICOLAS DEPPEZ

## Vaud, Pays encore soumis ?

Les Vaudois connaissent mal leur histoire, et ceci a des conséquences non négligeables sur la perception qu'ils ont d'eux-mêmes – et par conséquent qu'ils donnent aux autres. Ce n'est pourtant pas faute de recherches historiques sur le Pays de Vaud: malgré le nombre et la qualité des études menées depuis plus de deux siècles, celles-ci demeurent largement méconnues du grand public. Le manque de volonté politique et, dirions-nous, d'esprit national semblent être à la fois la cause et la conséquence de cette amnésie consentante, qui prive le Canton de son identité alors même qu'il se trouve en état de faiblesse à plusieurs points de vue hélas trop connus de nos lecteurs. Nous insistons sur le caractère consentant de ce désintérêt pour le passé vaudois, car, si cent articles ne suffiraient pas à le réhabiliter entièrement, il nous paraît néanmoins important de défaire certains préjugés à son égard.

Un lieu commun voudrait que les Vaudois soient collectivement et par nature timorés, hésitants et peu réactifs face aux difficultés, cela par suite de la longue domination bernoise qui aurait fait d'eux un peuple soumis. Le Pays de Vaud serait donc intrinsèquement défaitiste, ce qui expliquerait aussi son habituelle fidélité à la Berne fédérale lors des votations.

Une telle explication satisfait sans doute ceux qui préfèrent s'avouer faibles plutôt que d'affronter résolument une situation difficile – mécanisme trop humain pour qu'on l'impute spécialement à nos compatriotes – et qui ramèneraient volontiers le public méconnaît trop les actions grandes ou petites par lesquelles des Vaudois s'illustrèrent et firent honneur à leur peuple. Il nous a donc semblé intéressant de reproduire un passage de *l'Histoire du Pays de Vaud* d'Auguste Verdeil<sup>1</sup> qui, comme plusieurs savants du XIX<sup>e</sup> siècle, savait aussi bien écrire que décrire. Au cours des guerres de Bourgogne, les Suisses firent irruption en terre vaudoise, pillant et massacrant les civils désarmés. Un épisode mémorable de ces événements est relaté par Verdeil:

*La victoire d'Héricourt excita au plus haut degré l'enthousiasme guerrier des Cantons. Aussi, dès les premiers jours du printemps 1475, un corps de 500 hommes de Berne et de Soleure entra dans la Franche-Comté, tua une centaine de paysans, et enleva plus de mille pièces de bétail. Une autre bande, composée de 700 hommes, fit irruption dans le comté de Neufchâtel, et avait promise au comte Rodolphe, occupait son château de Neufchâtel, pillait les villages, en enlevait le bétail. Ce même corps entra dans le Pays de Vaud, ravageait les terres de Grandson, leur enlevait cinq cents pièces de bétail, et ne fut arrêté dans ses déprédations que par les murs de Grandson. D'autres bandes suisses, commandées par Diesbach, le chambellan du roi de France, pénétrant dans la Franche-Comté par le Val-de-Travers, surprenaient Pontarlier, pillaient et brûlaient cette ville. Après ces exploits, ces différents corps, chargés de butin, se réunirent à Neufchâtel, où ils furent rejoints par des Fribourgeois, des Lucernois et des Bâlois, tous soldés par la France et avides de pillage. Ils formèrent ainsi une force de 5000 hommes. Les chefs suisses tinrent conseil sur les opérations qu'ils devaient entreprendre, et décidèrent d'attaquer les châteaux du Pays de Vaud, dont les seigneurs étaient vassaux de la maison de Bourgogne.*

*Le château de Grandson, alors fief du sire de Château-Guyon, l'un des généraux de l'armée de Bourgogne, mais, toutefois,*

leurs irrésolutions présentes à quelque chose de congénital, dont on ne saurait les tenir pour responsables. Mais même si cette caractérisation des Vaudois correspondait à la réalité (ce qui n'est pas le cas), il serait illogique de l'expliquer par la tutelle que Berne imposa à nos ancêtres.

En effet le tempérament ou le caractère d'un peuple, relativement stable dès sa naissance, se distingue de son humeur, qui varie selon le moment comme chez l'individu (certes, dans la vie d'une nation, une «petite déprime» peut durer quelques décennies). Tandis que la joie, le chagrin, la colère ou l'abattement passent, le caractère général ne change pas et commande d'ailleurs la manière dont les sentiments s'expriment. Bien sûr, une situation prolongée peut affecter durablement et profondément un peuple: mais tant qu'elle n'a pas altéré son être au point qu'il en ait perdu son identité, ce peuple reste le même, conservant son caractère et ses traits originaux. Il n'y a pas de lamarckisme dans l'évolution des nations. Pas plus que des battements dans l'eau ne firent progressivement acquérir au canard sa patte palmée, ou l'étirement vers les feuilles hautes son long cou à la girafe (erreur chère à Lamarck), la nature des Vaudois n'a-t-elle pu acquérir un prétendu caractère soumis à force de subir la domination bernoise<sup>1</sup>.

Le manque de réaction face aux crises politiques et financières n'a rien de typique à nos contrées et se constate dans de nombreux pays; cette humeur, qui aujourd'hui peut-être semble tenace, se dissuassal du duc de Savoie, l'allié des Suisses, fut le premier objet de l'attaque des Suisses. Mais, comme on était en pleine paix dans le Pays de Vaud, et que l'on était éloigné de la pensée de voir les Suisses venir envahir une contrée étrangère à leurs querelles avec le duc Charles, rien n'était prêt pour la défense, et les châteaux n'avaient que de faibles garnisons.

Pierre de Romainmôtier, commandant du château de Grandson, fut averti de l'arrivée des Suisses par la foule de campagnards qui fuyaient à leur approche. Il prit quelques mesures de défense, et se retrancha dans le château, laissant aux bourgeois le soin de défendre la ville. Comme celle-ci était entourée de fortes murailles, les chefs des Suisses voulurent attendre l'arrivée de l'artillerie; mais, les soldats, sans écouter les ordres de leurs chefs, se précipitèrent à l'assaut, escaladèrent les murailles, d'où ils lancèrent des brandons pour incendier les maisons. Les bourgeois, frappés de terreur, abandonnèrent la ville, se réfugièrent dans le château ou s'échappèrent par le lac. Les Suisses, maîtres de la ville, épargnèrent les paysans qu'ils y trouvèrent, et se préparèrent à donner l'assaut du château. Mais, Pierre de Romainmôtier, voyant l'impossibilité de soutenir un siège, et de nourrir la masse de fuyards qui encombraient le château, capitula dès le second jour du siège. Il obtint la vie sauve pour la garnison, et sortit suivi d'une foule de nobles, de bourgeois et de paysans.

Après avoir laissé une garnison à Grandson, les Suisses marchèrent sur les châteaux de Montagny-le-Corge et de Champvent, qu'ils prirent, pillèrent et incendièrent. Ils se dirigèrent ensuite sur Orbe, dont la ville et le château étaient fiéfs du sire de Châlons, héritier par alliance matrimoniale de la maison de Montfaucon d'Orbe et d'Echallens.

«Lorsque, depuis la ville d'Orbe, on vit s'élever la fumée et les flammes du château de Champvent, et les Suisses s'avancer, traînant leurs canons le long

de véritables autorité. Du reste le Canton a connu, il y a quelques décennies par exemple, des périodes de prospérité et de grandeur relative au sein de la Confédération. Voilà pour l'humeur. Quant au caractère prépondérant hésitant ou timoré des Vaudois, on ne voit pas au juste de quoi il s'agit.

Il se peut que leur tempérament pacifique et réservé passe pour de la subordination aux yeux de certains – notamment ceux qui considèrent la vantardise comme une preuve de dynamisme national. Mais ce caractère modéré a des racines bien plus profondes que «notre antique dépendance» envers Berne.

Les Vaudois ont toujours été ce qu'ils sont<sup>2</sup>: réservés mais aimables, provinciaux (d'ailleurs sans honte aucune) mais civilisés, parfois ronchons mais souvent rieurs. Ils aiment prendre leur temps – le fameux quart d'heure l'atteste. Plutôt susceptibles, ils redoutent de blesser autrui par des attaques trop personnelles et, pour cette raison, ne cherchent pas les conflits ouverts; ils désapprouvent l'agressivité gratuite ainsi que les fanfaronnades. Toutes ces tendances existaient avant l'arrivée des Bernois, existent aujourd'hui et existeront aussi longtemps que ce Pays vivra. Quand des Vaudois de l'an 2300, peut-être dotés d'ordinateurs cérébraux ou polypacés avec leur clone, débatteront du vol en interneur Lausanne-Yverdon (deux minutes de trajet) et qu'un cyber-sondeur les assaillira pour leur demander s'ils approuvent la dernière modification législative, ils

### Une citation de l'historien Auguste Verdeil

*des marais, la terreur s'empara des bourgeois. Ils se hâtèrent d'envoyer leur soumission, en demandant merci. Mais, loin d'imiter leur conduite, le chevalier Nicolas de Joux, commandant le château, répondit aux sommations des Suisses:*

*«Artillerie, poudre, plomb, rien ne me manque, et ce qui vaut mieux encore, la résolution de mourir plutôt que de suivre l'exemple déshonorant de Grandson!».*

*«De Joux avait su gagner la confiance de la garnison, composée de 400 hommes, le château était fort, et sa tour principale, monument des anciens temps, pouvait braver toutes les attaques.»*

*Pour isoler le château, de Joux brûla quelques maisons du côté de la ville où les Suisses s'étaient établis. Bientôt les Suisses donnèrent l'assaut. La garnison résista avec bravoure; «officiers et soldats, résignés à vaincre ou à mourir, coururent à toutes les ressources de l'art militaire: joyeux et plein d'audace, ces braves avaient vaincu l'ennemi de tout bien: la crainte de la mort!» (Muller)*

*Cependant, les Bernois, voyant cette défense désespérée, hissèrent au haut du clocher de la ville d'Orbe leur longue coulevrine, ouvrirent leur feu sur les créneaux du château, et tuèrent quinze hommes de la garnison. En même temps, le bourreau de Berne, personnage important dans les armées de cette république, pénétra le premier dans le château, par une porte qui venait de céder aux coups redoublés des assaillants, et tomba frappé d'un coup mortel. Les Suisses passèrent sur le corps du bourreau, qui leur avait frayé le passage, et se précipitèrent dans l'intérieur de la place.*

*La garnison ne songeait plus à la vie, mais elle voulait la vendre chèrement: elle combattait avec fureur et sur les escaliers, et dans les corridors, et dans la grande salle, enfin, dans les combles et sur les tourelles... Poussés dans ces retranchements, Nicolas de Joux, Château-Belin, des seigneurs, d'intrépides soldats, qui entouraient leur indomptable com-*

répondront sans doute de prime abord «ni oui ni non, bien au contraire». Il n'y a là aucune faiblesse, c'est une manière d'écarter le fâcheux avec diplomatie.

Naturellement, l'ignorance des réalités du Pays fait commettre bien des méprises à son sujet, y compris par ses nationaux eux-mêmes. Mais comment expliquer le succès du raccourci historique assignant à Leurs Excellences un rôle démesuré dans la formation des tempéraments vaudois modernes? A vrai dire cette idée correspond à l'historiographie «helvético-centriste» enseignée dans les écoles, pour qui l'histoire du Pays de Vaud commence à son entrée dans la Confédération ou plutôt à sa conquête par l'un des cantons suisses. Si l'on considère que les Vaudois n'existaient pas avant d'être suisses, il est normal que l'on fasse de l'événement les rattachant à la Confédération un principe fondateur de leur identité nationale. Inutile de souligner le ridicule d'une telle vision: les faits historiques attestant l'existence consciente du Pays de Vaud depuis le VIII<sup>e</sup> siècle au moins s'en chargent bien tous seuls.

### NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Cette remarque vaut également pour le protestantisme sur le compte duquel on met parfois la prétendue «lourdeur» vaudoise. A ce sujet voyez l'excellente analyse de Richard Paquier, *La Réforme et le Canton de Vaud*. Cahier de la Renaissance vaudoise N° 14 (1935).

<sup>2</sup> Ces quelques remarques sommaires ne sauraient remplacer les véritables descriptions faites par d'autres, notamment le *Portrait des Vaudois* de Jacques Chessex.

*mandant, se jetèrent dans le donjon, leur dernière ressource. De son parapet élevé, de ses tours non encore prises, les assiégés, ici à la clarté du jour, là dans des recoins obscurs, soutenaient la lutte la plus acharnée, et furent enfin enveloppés de flammes et de fumée. Cent et vingt cadavres d'assiégés et d'assiégeants encombraient les corridors; les Suisses précipitaient, du haut des murailles, tous les défenseurs du château tombés morts ou vifs entre leurs mains.*

*La lutte se prolongeait cependant encore; depuis plus d'une heure de Joux défendait le donjon, lorsque les Suisses y pénétrèrent par une porte secrète oubliée par les assiégés, et s'emparèrent d'une saillie, du haut de laquelle ils tirèrent et lancèrent des projectiles sur le donjon. Ce donjon fut bientôt pris, et le premier coup des vainqueurs, lorsqu'ils y pénétrèrent, abattit la tête de l'héroïque Nicolas de Joux, qui, avec vingt-cinq gentilshommes et soixante intrépides soldats, fut précipité du haut des créneaux. L'épée, la flamme, le rocher, donnèrent la mort à tous les hommes de la garnison qui avaient survécu à cette lutte acharnée. «On ne saurait rajouter,» ajoute à cette description l'historien de la Suisse, «on ne saurait appeler malheur le sort d'hommes aussi héroïques, à l'heure où leur âme a la conscience d'être libre ou invincible.» (Muller)*

Durant la même expédition les Suisses prirent encore les châteaux d'Echallens et de Jougne. Comme on le sait, l'année suivante le Pays de Vaud fut conquis (non sans résistance) et démembré par les Bernois et les Fribourgeois. Quelques siècles plus tard les Vaudois montrèrent que la flamme de bravoure qui les avait animés dans les pires circonstances, certes assoupie durant longtemps, ne s'était pas tout à fait éteinte.

<sup>1</sup> Une très belle version est disponible sur Internet: <http://www.rootsweb.com/~chevaud/verdeil/index.htm>.

La critique de la justice pénale est un sujet à la mode. Est-ce l'effet passager de quelques affaires récentes (en Suisse et à l'étranger) sortant de l'ordinaire et abondamment commentées, ou l'expression d'un besoin profond et pressant de réformes nécessaires ?

Une heureuse coïncidence va nous permettre de prendre un peu de recul pour mieux apprécier le chemin parcouru : la récente publication, dans la collection de la Bibliothèque historique vaudoise, de la thèse de doctorat en droit de Pascal Gillieron sur le code pénal vaudois de 1843. L'ouvrage, fortement documenté et agréablement écrit, s'ouvre sur une citation qu'apprécieront les magistrats d'aujourd'hui :

*Le condamné ne sait pas que le magistrat éprouve des angoisses égales aux siennes. En ce moment, liés l'un à l'autre par une feuille de papier, moi, la société qui se venge, lui le crime à expier, nous sommes le même devoir à deux faces, deux existences cousues pour un instant par le couteau de la loi. Ces douleurs si profondes du magistrat, qui les plaint ? Qui les console ?... notre gloire est de les enlever au fond de nos cœurs. Le prêtre, avec sa vie offerte à Dieu, le soldat et ses mille morts donnés au pays me semblent plus heureux que le magis-*

*trat avec ses doutes, ses craintes, sa responsabilité.*

Honoré de Balzac, dans *Splendeurs et Misères des Courtisanes*.

Commençons par remonter avec l'auteur deux siècles en arrière. La justice pénale, dont la fonction était principalement exécuter et expiator, était encore caractérisée par une grande imprecision aussi bien des actes punissables que des peines applicables. On doit alors à Montesquieu et quelques autres de faire souffler un vent de profondes réformes : la séparation des pouvoirs, la non-rétroactivité de la loi, et surtout les deux grands principes *nulla poena sine lege* et *nulla poena sine culpa*. La torture tend à disparaître, mais la peine de mort subsistera encore longtemps. Dans l'incroyable désordre qui succède à l'Ancien Régime, la République helvétique naissante adopte un code pénal inspiré des nouveaux principes ; mais la Médiation rend leur souveraineté aux cantons. Ceux-ci conservent pourtant en général le code fédéral ; c'est le cas du Canton de Vaud, qui se contente de modifications et compléments sans grande importance, entre autres sous l'influence des codes d'inspiration germanique. C'est enfin en 1843, après quarante ans d'indépendance, que le Grand Conseil vote un

## Banlieusards de personne

Si l'on en croit l'enquêtrice dépêchée sur le terrain par 24 heures, les enfants et adolescents de ce Pays s'identifient aujourd'hui plus volontiers comme « 1018 » ou encore « 1020 » que comme habitants d'Entre-Bois ou de Renens, localités ou quartiers auxquels correspondent ces numéros postaux. Pas de panique cependant ! Nulle dyslexie d'un genre nouveau ne s'attaque aux cerveaux de nos cadets, mais seulement une mode qui date quelque peu, à défaut de reposer sur une vénérable tradition. Voyez plutôt l'explication de notre journaliste de choc : « Du fameux 93 correspondant au département français de Seine-Saint-Denis au 13 marseillais, en passant par le 1007 revendiqué par des skateurs lausannois il y a une dizaine d'années déjà, les chiffres ont supplanté petit à petit la bonne vieille dénomination du quartier. » Or, le premier quotidien vaudois ne se cantonne nullement à décrypter pour nous l'histoire récente. Avec l'aide de M. Yves Pedrazzini, sociologue de l'EPFL de son état, le journal majeur de notre Canton lorgne carrément vers la psychologie et enchaîne : « N'ayant pas de « cités » à la française [les malheureux enfants !], les petits Suisses s'identifient à leur quartier, en réponse à la croissance urbaine. Mais l'utilisation du code postal permet également de se positionner par rapport au monde, à savoir les codes utilisés à Marseille ou à Barcelone. » L'identification au matricule de sa boîte aux lettres constituerait par conséquent « le contraire du repli identitaire », « une ouverture symbolique sur la grande cité, une manière de jouer dans la cour des grands. »

La reconnaissance de l'affirmation d'une identité locale comme réflexe normal n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Certes, nous conservons pour notre part un attachement solide pour les noms si vaudois des communes, quartiers et autres lieux-dits du Canton. En outre, *La Nation* n'aura jamais recours à un sociologue fédéral

## Un siècle de droit pénal vaudois

code pénal vaudois résolument moderne et autochtone. Les principes généraux qui nous sont familiers en constituent la base : légalité des peines, énumération exhaustive des infractions, adaptation de la sanction au mal commis, intimidation par la publicité, abolition de la torture, souci de protection d'un ordre social et moral remplaçant la fonction de vengeance, réforme des conditions d'exécution et de suspension de la peine, définition des divers modes de participation, liberté du juge dans certaines limites. Toutes ces dispositions permettent à notre auteur d'intituler sa thèse *Le code pénal vaudois de 1843, ou l'écléctisme comme expression de la pensée pénale libérale*. Et voici sa conclusion :

*Le Code vaudois offre un parfait exemple de code de la période libérale, de code progressiste. D'une part parce qu'il montre une certaine propension à l'indulgence, qui tranche avec la sévérité qui caractérise les codes du début du XIX<sup>e</sup> siècle ; à cet égard, les choix opérés en matière de degré de participation à l'infraction ou de réalisation du délit, de même qu'en matière de circonstances atténuantes, sont significatifs. D'autre part parce qu'il s'éloigne de l'idée d'une application stricte du principe de la légalité qui avait prévalu auparavant, en ayant le souci de donner au juge un pouvoir d'appréciation suffi-*

*samment large pour lui permettre de prendre en compte les circonstances propres à chaque cause, de punir pas plus qu'il n'est juste, pas plus qu'il n'est utile comme le préconisaient les tenants de la conception électorale.*

Le monument juridique érigé non sans peine a vécu sans modifications importantes jusqu'en 1932, lorsque le législateur vaudois eut le courage de voter une révision totale alors même que germait un code pénal suisse qui entrera en vigueur en 1942, porteur de diverses innovations « dans le vent ». Ainsi, lentement mais sûrement, c'est le rôle de la justice pénale qui évolue, dans le sens d'une attention portée davantage à la réinsertion sociale du coupable qu'au rétablissement de l'ordre public bafoûlé par l'infraction. Ce changement de perspective justifie-t-il la tendance à la « médicalisation », voire à la « psychiatrisation » de la Justice ? Le conflit entre intérêt public (sanctionner) et intérêt individuel (soigner) n'est pas facile à dominer ; mais c'est un autre sujet.

PHILIBERT MURET

Contrairement à toutes les anciennes peines corporelles, la peine de mort a été maintenue (contre l'avis de Druey) et sera appliquée trois fois (en 1846, 1853 et 1868) avant d'être abolie dans le Canton par l'effet de la Constitution fédérale de 1874, sauf en droit pénal militaire.

## « Domaine Public » et l'espace éducatif suisse

Dans *Domaine Public* du 4 novembre, M. Gavillet dénonce le *dumping* fiscal auquel se livrent certains cantons. Il remarque que la possibilité pour dix-huit cantons de demander au parlement fédéral d'étendre à tous les cantons une convention qu'ils ont signée est réservée à certains domaines. La fiscalité n'en fait pas partie. Et l'ancien conseiller d'Etat commente : « On ne peut qu'être frappé par la vigilance déployée pour sauvegarder la capacité des cantons à user et à abuser de leur liberté fiscale, poussant la concurrence jusqu'à des extrêmes incom-

patibles avec la loyauté confédérale. Vouant aux gémonies ce « fédéralisme du fric » dont il pense qu'il finira par faire dépeîr le fédéralisme, M. Gavillet l'oppose au fait que « la création d'un espace éducatif suisse, donnant à la Confédération, dans un domaine sensible, des compétences fortes, a été adoptée sans opposition ». Nous voulons voir dans cette phrase de l'hebdomadaire de gauche l'annonce de son opposition au paquet éducatif fédéral. Nous nous réjouissons d'en lire les développements.

D.

## Le Coin du Ronchon des oiseaux et des ânes

Il faut une nouvelle loi fédérale interdisant certaines races sur le territoire suisse. Cette proposition, dont d'aucuns pourraient penser qu'elle contrevient à la morale politiquement correcte (on a même vu un quotidien vaudois réclamer explicitement une « liste noire »), est devenue la principale rengaine de tous les médias de la contrée depuis que trois chiens pitbulls appartenant à des Italiens ont agressé et tué un enfant turc dans le canton de Zurich.

Conformément à son éthique bien connue, la meute des journalistes s'est précipitée sur l'événement pour l'exploiter au maximum, déchaînant émotion et indignation dans les chaumières. Indignation non pas contre les individus responsables de cette agression, car le paradis que nous promettent nos zorros de la plume et du micro ne connaît pas la responsabilité individuelle : seule compte l'action de l'Etat chargé, à coups d'interdictions, de limitations, de législations et de réductions, de produire un monde enfin

sans danger d'où seront éradiquées la possibilité et la volonté de faire le mal. Indignation contre la Suisse, donc, coupable d'avoir laissé des parcelles de liberté aux cantons et aux individus. Face aux chiens méchants, comme face aux volatiles gruppés, il faut légiférer et harmoniser. Non parce que cela résout le problème, mais parce que cela permet aux journalistes et aux politiciens d'apparaître comme des gens dynamiques, sensibles à l'émotion populaire (qu'ils entretiennent à cet effet) et tellement disposés à agir qu'ils sont prêts à faire n'importe quelle ânerie plutôt que de ne rien faire.

Qui sait ? Les enfants auront peut-être beaucoup moins peur des molosses, et ces derniers beaucoup plus peur des fonctionnaires, lorsqu'une loi fédérale, européenne ou mondiale établira la taxation des crocs canins et réaffirmera le droit imprescriptible à l'intégrité de la dignité du fondement des facteurs et des êtres humains.

LE RONCHON

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

On lira avec un réel intérêt le compte rendu du reportage fouillé de M<sup>me</sup> Camille Kraft, intitulé « Balade en territoire codé » et présenté le lundi 21 novembre 2005, en page 19 de 24 heures.

ou les provinciaux de quiconque.